

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration	N° d'ordre 24004
	Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	

Séance du : 14 Février 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 07 02 2024.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>			
Emmanuelle MENARD	Pascale FERCHAUD	Alain ROBIN	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Francis CARCAUD
Josiane BOISSONNOT	Thérèse-Marie MERCERON		
<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>			
Véronique VILLEMONTEIX	Sandra CAILTON	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON
Jean-Luc GARREAU	Alain MIGEON	Marie-Christine GARON	
<u>POUVOIRS</u>			
Monsieur Yannick CHARRIER donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			
Madame Véronique VILLEMONTEIX donne pouvoir à Monsieur Alain ROBIN.			
Madame Sandra CAILTON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

RESSOURCES HUMAINES

Protection sociale complémentaire des agents municipaux, avenant au contrat groupe prévoyance MNT

Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2019 a validé l'adhésion à la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion et la Mutuelle Nationale Territoriale et à compter du 1er janvier 2020.

La MNT a informé les signataires de cette convention que le nombre de personnes indemnisées et la durée de prise en charge s'est accru ces dernières années.

Et qu'une augmentation des cotisations était donc jugée indispensable par l'assureur pour pérenniser cette couverture solidaire de très haut niveau.

Le Centre de Gestion est intervenu auprès de la MNT suite à cette proposition d'évolution des taux, et ceux-ci vont augmenter de 6.5 % sur le socle de base indemnités journalières et de 5 % sur les garanties optionnelles à compter du 1er janvier 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- DE VALIDER cette proposition ;
- D'AUTORISER la Présidente ou sa représentante à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

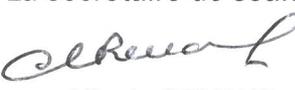
Pour extrait conforme



La Vice-Présidente,


Pascale FERCHAUD

La secrétaire de séance,


Nicole RENAUD